

Echos du Parlement bruxellois

N° 3 juin 2005 session 2004-2005

PÉRIODIQUE D'INFORMATION BILINGUE DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Editorial

Le Parlement bruxellois ne manque pas de diversité dans ses activités. Vous découvrirez, au travers de ce nouveau numéro des « Echos » combien notre institution se veut être un acteur dynamique de la vie démocratique au service de tous les Bruxellois.

Au travers de sujets d'actualité, aussi bien en séance plénière qu'en commission, et par des visites sur le terrain, les initiatives prises par les élus bruxellois sont nombreuses. Les différents thèmes abordés dans ce journal sont la preuve que les enjeux actuels qui touchent directement les Bruxellois, tels que l'emploi, le logement, la pauvreté et la précarité d'existence restent au cœur des priorités du parlement.

L'activité du parlement ne s'arrête pas là non plus. Dans un esprit d'ouverture sur le monde extérieur, notre maison a ouvert ses portes à plusieurs délégations telles que le Val d'Aoste, le Bénin, la Suisse, la Fédération Russe et la République Tchèque.

Notre Assemblée a également reçu, pour un après-midi de travail fructueux, le Parlement des Jeunes Bruxellois pour l'Eau et a plusieurs projets passionnants pour la rentrée prochaine : la réalisation d'une bande dessinée à l'intention des enfants de 12-14 ans, illustrant le rôle de notre Parlement et le processus de décision démocratique ; l'édition de fiches pédagogiques offrant aux enfants des informations pour préparer leur visite ainsi que l'organisation de lectures citoyennes dont le but est l'éveil aux valeurs démocratiques et l'éducation à la citoyenneté qui auront pour thème cette année les régimes totalitaires.

Ces initiatives prouvent bel et bien que notre parlement veille au bien-être des Bruxellois, au respect de la démocratie et à l'amélioration de la vie de ses citoyens. Notre maison est le lieu central du débat, du respect de l'autre, et de la tolérance, un lieu où vous vous sentirez chez vous.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous !
Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée.



Jos Chabert
Premier
Vice-Président



ERIC TOMAS
Président

La fête de l'Iris : plus de 4.000 visiteurs au parlement

La fête de la Région de Bruxelles-Capitale, célébrée traditionnellement le 8 mai, a connu un grand succès. Selon les estimations, plus de 4.000 personnes ont été accueillies tout au long de la journée dans les bâtiments de l'assemblée. Les visiteurs,



munis d'un dépliant contenant toutes les informations utiles, ont suivi un parcours fléché qui les a menés de l'hémicycle, aux salles de commissions, à la salle des glaces et aux salons historiques de l'hôtel de Limminghe datant du 18^e siècle. Tout au long du parcours, des députés et des membres du personnel se tenaient à leur disposition pour leur fournir, s'ils le désiraient, de plus amples informations.

Les étudiants du Conservatoire Royal de Bruxelles ont animé la journée par des concerts : ensemble de guitares classiques dans la salle des glaces ; trio de flûtes à bec dans les salons et duo de guitares jazz près de l'hémicycle.



N'avez-vous pas encore eu l'occasion de visiter nos bâtiments ? Le dimanche 18 septembre, de 10h00 à 18h00, le Parlement bruxellois ouvrira à nouveau ses portes lors des Journées du patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale. Entrée libre.

Rouler à vélo à Bruxelles Un plan 2005-2009

En région bruxelloise, l'automobiliste tient le haut du pavé. Le cycliste n'y joue qu'un rôle de figurant, en troisième place parmi les usagers. A Bruxelles, le vélo reste un phénomène très secondaire.

Dix pour cent de la population belge vit dans la capitale mais Bruxelles n'enregistre qu'un à deux pour cent du total des déplacements à vélo. Logique, si l'on sait que septante pour cent des Bruxellois n'ont jamais enfourché un cycle, alors même que, dans deux cas sur trois, la distance entre le domicile et le lieu de travail est inférieure à cinq kilomètres.

La commission de l'infrastructure, présidée par Willem Draps (MR) et dont le rapporteur est Hervé Doyen (cdH), s'est penchée sur le Plan Vélo du nouveau ministre de la mobilité et des travaux publics. Nous présentons ici un aperçu des principales réactions qui ont émaillé le débat consécutif à l'exposé du ministre Pascal Smet (SP.a-Spirit).

Le ministre affirme avoir mis une somme importante sur la table: 11 millions d'euros seront consacrés au Plan Vélo, en 2005. Et, pour les années à venir, M. Smet espère pouvoir y affecter une somme équivalente à l'aménagement de pistes cyclables et autres équipements pour les cyclistes. La Région bruxelloise est d'ores et déjà candidate pour organiser en 2009 la «Vélo City», Conférence des cyclistes européens, organisée cette année à Dublin. Et pour faire d'ici là de Bruxelles une ville «vélo admis», différentes actions doivent être menées dès maintenant avec un tempo accéléré.

L'infrastructure

Sur les 320 kilomètres de voiries régionales, on trouve soit des pistes cyclables en site propre, soit des bandes de circulation avec marquage adéquat. D'ici à cinq ans, chacun des 478 carrefours régionaux devra être équipé d'un passage pour les cyclistes. Les vélos pourront se placer devant les voitures au feu rouge.

En 2009, un réseau de 19 routes pour cyclistes (s'étendant sur 258 km) devrait être aménagé.



Coupler un déplacement vélo avec le train, le tram ou le bus, peut faire gagner du temps sur bien des trajets. Des négociations ont été engagées avec la STIB et la SNCB pour examiner la meilleure manière de transporter les vélos sur les quais et dans les voitures.

En 2009, il y aura huit «Point vélo» à l'intérieur ou aux abords des grandes gares. On pourra y laisser son vélo et même le faire réparer. On pourra aussi louer des cycles. Les navetteurs pourront donc partir d'un de ces points pour aller travailler et y déposer leur vélo, au retour. La logique voudrait que de tels «Point vélo» soient aussi aménagés aux abords des grandes écoles et des grandes entreprises.

Parkings pour vélos

Nous manquons cruellement de parkings pour vélos, sécurisés et couverts, et de garages pour vélos. D'ici à 2009, un réseau de garages pour vélos est envisagé.

Sens interdits limités

Dans certaines rues à sens unique, les cyclistes peuvent aller à contresens de la circulation. Les communes qui n'ont pas encore mis un tel plan au point ont jusqu'à la fin de l'année 2005 pour se mettre en ordre.

Points noirs

Dans une grande ville, les situations évoluent rapidement. Des endroits où, hier encore, il n'y avait pas de problème de circulation, peuvent subitement devenir dangereux ou difficiles d'accès. Le Bruxellois tirerait grand bénéfice d'une information continue sur la sécurité routière dans son propre quartier et sur les trajets les plus sûrs.

Promotion

Il faut promouvoir à Bruxelles la mise au point d'un plan de communication pluriannuel. Un site internet informatif pourrait proposer des « tuyaux » et des itinéraires. On y expliquerait que la pratique du vélo est bien meilleure pour la santé que l'usage de la voiture. Ce qui ne fait aujourd'hui plus aucun doute...

Education

Un brevet de cycliste

Les élèves de cinquième et sixième années primaires peuvent décrocher un brevet de cycliste lors d'une formation de dix jours. Ils y reçoivent une formation théorique et pratique sur la circulation et le code de la route. Une initiation à l'entretien et à la réparation des vélos est également au programme. On y apprend également comment élaborer un itinéraire cycliste.

Les écoles

L'école est l'endroit idéal pour sensibiliser les enfants et les jeunes à l'intérêt de la pratique du vélo. C'est pourquoi il est conseillé aux écoles de mettre sur pied des programmes de formation et des actions de promotion pour encourager cette pratique auprès de leur public.

Apprendre à rouler à vélo: l'art du frisson...

Celui qui tremble face à une circulation automobile aussi animée et qui veut néanmoins traverser Bruxelles à vélo peut s'affilier à une des nombreuses associations qui enseignent les rudiments de la conduite aux jeunes comme aux adultes.

Entretien

Cette année encore démarrera une «Task force» Vélo, avec des représentants de la STIB, du Service public fédéral de la mobilité et du transport et des instances régionales. Elle devra veiller à ce que les aménagements nécessaires aux cyclistes soient effectués dans tous les espaces publics. Pour apprécier cette politique de manière objective, le ministre fait appel au programme européen BYPAD (BiCycle Policy AuDit) qui est mis en œuvre dans 46 villes de 15 pays membres de l'Union.

Des brigades cyclistes

Chaque commune mettra sur pied une brigade cycliste, d'ici à 2009, pour veiller à l'infrastructure et garantir le respect de la sécurité des cyclistes.

Réglementation

Pour encore encourager l'usage du vélo, le code de la route devra être adapté aux niveaux fédéral et régional :

- Un panneau «vélo» aux arrêts d'école.
- Des parkings pour vélos dans ou aux abords des grands immeubles.
- Des incitants fiscaux pour l'usage du vélo.

UN DEBAT FRUCTUEUX EN COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE

Pour Brigitte De Pauw (CD&V), il faut répéter que le vélo doit être considéré comme un mode de déplacement prioritaire dans les environs immédiats des écoles. Ces abords d'écoles doivent être déclarés «zone 30».

Céline Delforge (Ecolo) estime que le couplage du vélo et du transport public est d'un intérêt crucial dans une ville. Elle réclame pour cette raison plus d'attention aux parkings pour vélos. La députée demande également des solutions pour le stationnement des vélos dans les immeubles de bureaux et d'habitation.

Le ministre compte sur les Bruxellois pour endiguer la circulation automobile mais il oublie les navetteurs, estime Nathalie Gilson (MR). Pour quelle raison les navetteurs pourraient-ils emprunter gratuitement un vélo pour se rendre d'une gare à leur lieu de travail? Pour rendre les routes plus praticables aux cyclistes et aménager un réseau spécifique pour les vélos, il vaut mieux négocier, en tout premier lieu, avec les administrations communales. D'ailleurs,

précise la députée MR, qui financera l'entretien et la réparation des pistes cyclables? Les communes, la Région ou Bruxelles Propreté? Mme Gilson considère ce Plan Vélo comme le plan d'un ministre qui veut affirmer ses compétences en matière de mobilité et de travaux publics et non pas, ou pas assez, comme le plan émanant du gouvernement dans son ensemble.

L'enthousiasme du ministre est de bonne augure, selon Hervé Doyen (CDH), qui apprécie ce signal fort à l'adresse du cycliste. Nous devons, dit-il, à tous les niveaux de la Région combattre la culture «antivélo».

Mohamed Daif (PS) fait remarquer que les gens ne connaissent pas la différence entre les routes régionales et les voiries communales. Le réamé-

nagement du réseau doit absolument se faire, selon lui, en concertation avec les communes.

Adelheid Byttebier (Groen!) se réjouit du bouleversement des mentalités en faveur de la mobilité douce. Selon la députée, les communes doivent être étroitement impliquées dans l'exécution de ce Plan Vélo et dans la réglementation des sens interdits limités, qui devaient entrer en application au 1er juillet 2004.

Danielle Caron (indépendante) plaide ardemment pour des agents de police à vélo. Elle promet aussi le couplage vélo-transports en commun. A la fin de ce débat parlementaire, le ministre Pascal Smet rassure tant Els Ampe (VLD) que Joseph Parmentier (PS): dans les prochaines années des fonds seront libérés en faveur des cyclistes en Région bruxelloise. ■

La population bruxelloise s'appauvrit

La Région de Bruxelles-capitale a entrepris de mesurer périodiquement l'ampleur de la pauvreté qui frappe sa population. Elle a confié à l'Observatoire de la santé et du social la mission d'établir un rapport annuel sur cette question. Le 9ème de ces rapports, rédigé en 2004, a été discuté et approuvé, le 15 avril dernier, par l'Assemblée de la Commission communautaire commune, c'est à dire le parlement siégeant en matières bicommunautaires. Le vote a été acquis à l'unanimité des partis démocratiques.

Comme le prévoit l'ordonnance du 8 juin 2000, l'évolution de la pauvreté y est décrite, principalement, sur base des données de 2001 et 2002 des CPAS. Un certain nombre de données incomplètes ont également été fournies pour l'année 2003. Les auteurs de ce rapport ont donc insisté auprès des députés sur le fait que le document ne reflétait qu'imparfaitement l'évolution de la pauvreté à Bruxelles.

On observe une grande tendance: de plus en plus de Bruxellois ont un revenu trop faible pour vivre décemment. Depuis la fin des années 90, les chiffres indiquent une recrudescence du nombre de personnes vivant dans la précarité. La cause? Une absence de travail stable. De plus en plus de gens - 5,1% de la population officielle, fin 2001 - bénéficient du revenu minimum: allocation de CPAS ou revenu garanti aux personnes âgées. Entre 2001 et 2002, le nombre de ménages qui perçoivent un revenu d'intégration sociale (ex-minimex) ou son équivalent a progressé de 6,6%.

En 2003, le chômage des Bruxellois a dépassé les 20%. Il est actuellement de 22%. Plus d'un Bruxellois sur quatre vit dans un ménage sans revenu du travail.

40% des enfants bruxellois ont des parents sans emploi

Bruxelles est la seule région du pays où la population rajeunit mais cette population jeune voit son avenir hypothéqué par la pauvreté: 40% des enfants bruxellois ont des parents sans emploi. En 2002, 2,3% des moins de 19 ans vivaient dans un ménage en difficulté financière. C'est 8 fois plus qu'en Flandre et 3,5 fois plus qu'en Wallonie. En 2002 toujours, près de 25% des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avaient moins de 25 ans. Près d'un tiers des 18-24 ans sont

sans emploi. Et 30% des 20-29 ans sont peu qualifiés (ils ont plafonné à l'enseignement secondaire inférieur). La moyenne belge à cet égard étant de 20%.

En 2002, dans les communes de la deuxième couronne bruxelloise, à Saint-Gilles et Saint-Josse notamment, les plus pauvres de la région, on a enregistré une légère augmentation du nombre de personnes devant vivre avec des allocations minima. Le revenu moyen par habitant varie entre 6.000 euros par an à Saint-Josse et 14.000 euros à Woluwe-Saint-Pierre.

Les CPAS ont accru leurs efforts en matière d'insertion socio-professionnelle. Mais, malgré cela, le nombre de bénéficiaires du CPAS ne diminue pas et ces derniers n'ont pas les moyens d'accompagner toutes les personnes exclues de notre société. A cet égard, la situation des grandes villes wallonnes comme Liège et Charleroi est encore plus difficile, tandis que les villes flamandes Anvers et Gand apparaissent plus privilégiées.

Des statistiques difficiles à collecter

Les auteurs de ce 9ème rapport sur l'état de la pauvreté notent que la Région bruxelloise souffre d'une carence en statistiques. Tous les CPAS ne sont pas en mesure de transmettre leurs données de façon entièrement satisfaisante, certains d'entre eux refusant même de communiquer leurs chiffres tant qu'ils ne sont pas associés activement à leur analyse et à leur interprétation. Les indicateurs de pauvreté transmis par les CPAS ne reflètent donc qu'imparfaitement l'état du phénomène à Bruxelles.

Les revenus des Bruxellois sont inférieurs à la moyenne du pays, sauf en ce qui concerne les 10% les plus riches. La part des revenus du travail constitue 56% des revenus moyens des Bruxellois et la part des allocations sociales 29%. Parmi les travailleurs indépendants bruxellois, 28% sont classés parmi les personnes pauvres, alors que la moyenne belge est de 18%.

A Bruxelles, plus d'un ménage sur deux dépense plus qu'il ne gagne. Et à l'exception des 10% les plus riches, les dépenses des Bruxellois sont globalement inférieures à celles

de la moyenne du pays. La plus grande part du budget des Bruxellois est consacrée au loyer, à la facture d'énergie et aux frais médicaux et pharmaceutiques.

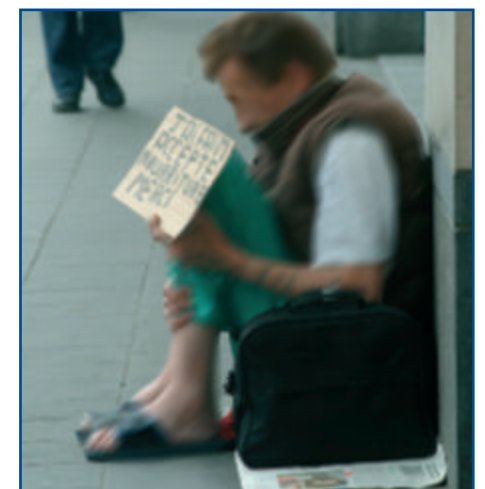
Il n'y a pas de plan cohérent de lutte contre la pauvreté

En raison des difficultés liées à la récolte des statistiques, on ne peut se faire qu'une idée très imprécise du surendettement à Bruxelles. On sait cependant que le surendettement touche toutes les couches de la population, et de plus en plus de personnes issues des classes moyennes. Les Bruxellois sont plus endettés que la moyenne des habitants du pays.

Les principales sources de dettes sont le crédit à la consommation, le loyer, les consommations d'énergie, les soins de santé. 40% des ménages bruxellois estiment que les soins de santé sont très difficiles à supporter. 42% des ménages à faibles revenus disent avoir dû renoncer ou reporter des soins pour raison financière. De plus en plus de factures d'hospitalisation ne peuvent plus être honorées.

En 2000 et 2001, 47% des résidents bruxellois en maison de repos étaient aidés par un CPAS. Selon l'Observatoire du crédit et de l'endettement, les dettes fiscales auraient augmenté de 76% depuis 1980. De nombreuses dispenses de paiement de cotisations de sécurité sociale sont accordées, chaque année, aux indépendants.

Selon les auteurs du rapport toujours, il n'existe pas à proprement parler de plan bruxellois de lutte contre la pauvreté, mais bien différents dispositifs disparates. Les 19 CPAS bruxellois ont été agréés d'office comme services de médiation de dettes. Cinq services privés ont également été agréés. Tous ces services sont débordés de demandes et manquent de moyens humains, financiers et d'équipement. Les auteurs du rapport concluent de tout ceci que la plus grande préoccupation de la Région bruxelloise n'est pas le vieillissement de sa population mais bien le nombre croissant de jeunes sans perspective d'avenir, combinée avec les grandes différences entre pauvres et riches et le manque de politique coordonnée pour lutter contre la pauvreté.



Les députés ont émis plusieurs recommandations

A l'issue de l'exposé de ce rapport, les députés ont émis plusieurs réflexions et recommandations à l'attention du Collège réuni, compétent dans les matières sociales. Plusieurs se sont interrogés sur la pertinence de ce type de travail dès lors que ce rapport se fonde sur les données chiffrées, dépassées, de 2002, sur des données incomplètes de 2003 et inexistantes pour 2004. Ils réclament de meilleures statistiques qui leur permettraient de mieux se rendre compte si la pauvreté et la précarité affectent plus ou moins de personnes, d'année en année, à Bruxelles, et quelles catégories de personnes sont les plus touchées.

Tous les élus demandent qu'une collaboration étroite et permanente soit établie entre les 19 CPAS et entre la Région et la Commission communautaire commune, afin de mieux récolter et interpréter adéquatement les indicateurs sociaux les plus pertinents relatifs à la pauvreté. A cette fin, l'Observatoire de la santé et du social devrait être pourvu des outils informatiques adéquats. Le système informatique des 19 CPAS devrait quant à lui être uniformisé.

L'assemblée recommande, par ailleurs, de renforcer le soutien aux CPAS en matière de lutte contre le surendettement, de maintenir les fonds d'aide en matière de gaz et d'électricité. Les services de médiation de dettes privés devraient aussi être dotés de subsides permanents. Enfin, les députés suggèrent de solliciter l'avis de la plate-forme Santé mentale sur les liens entre pauvreté, surendettement et santé mentale ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'accompagnement psycho-social des personnes en processus d'intégration. ■

Des logements au-dessus des magasins vides pour revitaliser les quartiers commerciaux

L'existence de nombreux logements vides au-dessus des commerces pose problème à Bruxelles. Ce phénomène remonte aux années quatre-vingt, durant lesquelles on a connu un important exode urbain. La baisse de l'activité commerciale qui s'est produite dans certains quartiers y a souvent entraîné l'apparition de chancres aux étages des magasins. Or la vitalité des quartiers commerciaux est fondamentale pour l'attractivité de la région. Et le gouvernement se dit convaincu que l'occupation des étages supérieurs dans les noyaux commerciaux influence considérablement leur développement.

Le 29 avril, le parlement bruxellois a adopté une proposition de résolution déposée par Jean-Luc Vanraes (VLD) et consorts, demandant au gouvernement d'envisager un système de primes régionales à la rénovation ou à la réhabilitation des étages supérieurs des commerces dans les quartiers commerciaux. Le parlement demande également au gouvernement d'examiner la possibilité d'imposer, dans un second temps, une taxe aux commerçants et/ou aux propriétaires de ces immeubles commerciaux s'ils ne réaffectent pas leurs étages supérieurs en logements. Le vote a été acquis, majorité contre opposition, par 50 voix contre 26 et 4 abstentions.

Sous la précédente législature déjà, le parlement avait débattu de cette question. En janvier dernier, une proposition de résolution, provenant du MR, avait été déposée par Michèle Hasquin-Nahum et consorts. Elle proposait pour tout propriétaire ou commerçant un système de primes à la réaffectation en logement des espaces vides au-dessus des commerces, sans l'assortir de taxes en cas de non réalisation. Fin janvier, Jean-Luc Vanraes (VLD) déposait sa propre proposition qui fut contresignée par la majorité. Les deux textes ont été examinés en avril en commission du logement et de la rénovation urbaine. La majorité a rejeté la proposition MR et poursuivi l'examen de la proposition Vanraes.

Un inventaire des étages inoccupés

Etant donné la pénurie en ce domaine, le gouvernement entend renforcer considérablement l'offre de logements à Bruxelles. Il souhaite également accroître la mixité des quartiers, assurer un équilibre entre les bureaux, les commerces et l'habitat pour assurer une meilleure sécurité. La réhabilitation en logements des étages supérieurs, inhabités, des commerces contribuerait, pense-t-il, à la réalisation de ces trois objectifs. Un système spécifique de primes régionales encouragerait la rénovation ou la réhabilitation de ces espaces libres situés au-dessus des magasins. Qui pourrait en bénéficier? Les propriétaires, les emphytéotes ou les usagers d'un immeuble commercial. Leurs locataires également, moyennant l'accord des personnes citées.

Ces primes seraient accordées dans les zones définies par le gouvernement comme noyaux prioritaires pour la promotion du logement aux étages supérieurs des magasins. Le gouvernement devrait avoir marqué son accord sur les travaux à exécuter, sur présentation du permis d'urbanisme et au vu des factures d'entrepreneurs

agréés pour les travaux réalisés. Ces espaces seraient exclusivement dévolus à l'habitat.

Dans ces noyaux commerciaux, le gouvernement désignerait et subsidierait des médiateurs au sein des Town Center Managements. Ils seraient chargés de dresser l'inventaire des étages supérieurs de magasins inoccupés. Ces médiateurs, qui seraient formés et dotés d'une expertise nationale et étrangère, informeraient également les commerçants et les propriétaires des primes disponibles. Les propriétaires pourraient aussi confier la mise en location de leurs logements à une agence immobilière sociale qui s'occuperait de la gestion et des rentrées de loyer.

Eviter la double taxation

L'esprit de cette innovation est avant tout préventif. Elle vise à stimuler l'initiative des propriétaires et des locataires d'immeubles commerciaux. Mais le parlement souhaite aussi que le gouvernement réfléchisse à la possibilité d'imposer une taxe si de tels aménagements n'étaient pas entrepris dans les quartiers où les primes à la rénovation et à la réhabilitation seraient instaurées. Dans certaines communes, toutefois, des taxes frappent déjà les immeubles inoccupés. Dans ce cas, la Région se garderait de taxer doublement les contrevenants. Il serait également tenu compte des permis d'urbanisme délivrés antérieurement.

Le parlement demande, par ailleurs, au gouvernement d'examiner les mesures qui pourraient être prises afin de décourager la transformation en bureaux des rez-de-chaussée commerciaux et de créer un groupe de travail qui réfléchirait à la réaffectation en logements des rez-de-chaussée commerciaux inoccupés.

LES GROUPES POLITIQUES ONT EMIS PLUSIEURS OBSERVATIONS

Pour son auteur, Jean-Luc Vanraes (VLD), cette proposition de résolution est en mesure d'attirer une nouvelle population et une clientèle potentielle dans les quartiers commerciaux désertés et d'y réduire le sentiment d'insécurité. Sans qu'il soit question, précise-t-il, d'une double imposition sur les immeubles inoccupés là où ce genre de taxation existe déjà. Il s'agit aussi d'éviter, toujours selon le VLD, que des étages inoccupés au-dessus des commerces se transforment en bureaux sauvages.

Au nom du MR, Michèle Hasquin-Nahum déplore que la majorité ait refusé d'examiner sa propre proposition de résolution visant à inciter, sur base volontaire, les propriétaires et commerçants à aménager en logement les étages supérieurs vides de leurs commerces. Le MR aurait souhaité que l'ensemble des groupes politiques démocratiques puissent élaborer un texte commun qui aurait pu être soutenu unanimement par le parlement. Michèle Hasquin-Nahum déplore ainsi l'*attitude politicienne* de la majorité. A ses yeux, le texte de la majorité est inapplicable parce qu'il ne prévoit aucun budget pour la mise en œuvre de la prime. Le MR aurait de plus sou-



hait l'instauration ferme d'une prime et non simplement la possibilité de l'instaurer. Le parti se dit aussi totalement opposé à l'instauration d'une taxe *totale*ment disproportionnée.

Au nom du groupe PS, Nadia El Yousfi soutient cette proposition, inscrite dans l'accord de gouvernement régional. La prime s'avère judicieuse et vise avant tout à augmenter le nombre de logements disponibles en région bruxelloise. Mais cette prime, ajoute la députée, doit être équilibrée par la mesure coercitive qu'est la taxe, même si un temps de médiation est prévu avant que celle-ci soit appliquée. Il faut en effet, dit-elle, être attentif aux difficultés rencontrées par les propriétaires.

Selon Bertin Mampaka Mankamba (cdH), l'expérience menée en cette matière par la Ville de Bruxelles mérite de servir de référence. Elle a permis de dresser un inventaire de six cents immeubles partiellement inoccupés et de créer près de cent septante appartements aménagés au-dessus des commerces dans une quarantaine de bâtiments. Le député affirme que, lorsque les médiateurs sont intégrés dans le dispositif et surtout que les acteurs politiques locaux sont impliqués, l'impact sur les résultats est très positif. Il espère que le gouvernement mettra sur pied une politique incitative via l'octroi de primes et une politique répressive via,

par exemple, la levée de taxes, en évitant la double taxation.

Alain Daems (Ecolo) rappelle que depuis deux ans la Région ambitionne de créer 5.000 logements. Le parallèle établi avec les 4.000 logements vides estimés au-dessus des commerces lui fait dire que des logements supplémentaires pourraient être remis sur le marché. La taxe, estime le député, n'a pas pour but de générer des moyens mais bien de dissuader les propriétaires qui refuseraient d'entrer dans la logique incitative de la prime. Alain Daems insiste aussi sur le travail humain de démarchage pour convaincre les propriétaires et commerçants de participer à la revitalisation de leur quartier.

Pour Walter Vandenbossche (CD&V), la dimension économique d'un tel projet est fondamentale. L'intérêt commercial doit primer sur celui du logement et non l'inverse. Le député signale que les surfaces disponibles dans nos noyaux commerciaux (entre 50 et 125 m²) sont inférieures à celles dont ont besoin les entreprises de distribution (minimum 500 m²). Ces commerçants doivent donc pouvoir disposer, selon lui, de plus grands espaces pour faire prospérer leurs activités. Plus que d'une prime, ajoute le député, les commerçants ont besoin d'un véritable partenariat avec les autorités, y compris communales, pour la délivrance des permis d'urbanisme, par exemple.

Bruxelles cherche à mieux protéger son patrimoine

La Région bruxelloise étudie les conditions d'une meilleure protection de son bâti ancien. Le secrétaire d'Etat aux monuments et sites, Emir Kir (PS), devrait présenter, avant les vacances, un projet d'ordonnance qui réforme les missions de la Commission royale des monuments et sites (CRMS). Ce conseiller du gouvernement ne fonctionnerait pas bien et ses relations avec la Direction des monuments et des sites et avec l'Administration de l'urbanisme pourraient être améliorées. Les avis conformes (contraignants) de la CRMS freineraient un certain nombre de projets immobiliers et entraîneraient des surcoûts pour les propriétaires de biens classés et pour les pouvoirs publics. Enfin, on reproche à l'institution un certain passéisme.

L'accord de gouvernement conclu en juillet 2004 entre le PS, le cdH, Ecolo, le SP.a-Spirit, le VLD et le CD&V, stipule qu'*en matière de biens classés, les procédures seront simplifiées et un recours effectif sera rendu possible contre les avis conformes de la CRMS. Dès que cette procédure de recours sera effective, le permis unique (urbanisme et patrimoine) sera supprimé.*

Au début du mois de mars, à la demande du député Yaron Pesztat, Président du groupe Ecolo, à la demande du député Yaron Pesztat, Président du groupe Ecolo, la commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la politique foncière, présidée par Jos Chabert (CD&V), a procédé à plusieurs auditions, dans le but d'éclairer le gouvernement dans son projet de réforme.

La Belgique, pionnière dans la sauvegarde des immeubles

Bruxelles compte 300.000 bâtiments, dont 3.000 sont classés. En 1993, une nouvelle catégorie de protection a été créée: l'inventaire. Celui-ci reprend la totalité des biens construits avant 1932. Achevé, il devrait recenser environ 30.000 immeubles.

La Belgique fut la première nation européenne à se doter d'une «commission des monuments». C'était il y a 170 ans. Aujourd'hui encore, la commission, régionalisée en 1989, conseille le gouvernement sur la conservation et la restauration des édifices anciens mais également sur la qualité des nouvelles constructions et sur des enjeux d'ordre urbanistique. Le gouvernement décide des classements. Elle est composée de 18 experts: architectes, historiens, historiens de l'art, ingénieurs, spécialistes du patrimoine vert et en techniques de restauration, un économiste et un juriste. Ces 18 experts sont tous désignés, pour six ans renouvelables, par le gouvernement: 2/3 sur proposition du parlement et 1/3 sur proposition de la CRMS.

L'administration, à savoir la direction de l'urbanisme et la direction des monuments et des sites, met en œuvre la politique du gouvernement.

La CRMS émet deux types d'avis: conformes et indicatifs. Les avis sont conformes - et

confidentiels - lorsqu'ils concernent des demandes de travaux sur biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, sur décision du gouvernement. La totalité des bâtiments protégés représente moins d'1% du bâti bruxellois. L'Etat fédéral est le principal investisseur dans la restauration de patrimoine à Bruxelles.

Les avis sont indicatifs sur les autres demandes de permis qui lui sont adressées. La Région et les communes décident donc seuls d'octroyer ou non les permis d'urbanisme sur plus de 99% des demandes de travaux. La CRMS dispose d'un délai de 30 jours pour se prononcer sur toutes les demandes de permis qui lui sont adressées. Son silence vaut approbation. En 2004, sur 513 demandes de permis, la CRMS a émis 141 avis conformes. Sur ces 141 avis conformes, 31 étaient négatifs, dont 7 ont finalement reçu accord et 20 sont en suspens. 5 refus ont été notifiés au maître de l'ouvrage.

Le permis unique est très critiqué

Entreprendre des travaux sur un bâtiment classé ne requiert aucune compétence particulière, ni dans le chef de l'architecte ni dans celui des entrepreneurs ou artisans, contrairement à ce qui se passe, par exemple, en France. Or on constate qu'une série de dossiers ne répondent pas aux exigences du travail scientifique exigé pour le patrimoine remarquable.

Depuis juin 2003, le permis unique (exigé lorsque les travaux portent sur un bien classé) remplace le permis d'urbanisme et le permis de patrimoine. Le gouvernement a été guidé par un souci d'efficacité. Mais il s'avère que la gestion administrative des dossiers engendre des problèmes qui mécontentent à la fois les propriétaires, les auteurs de projet et les administrations. Les fonctionnaires de la Direction des monuments et des sites vont en commission de concertation et instruisent les dossiers en amont de la CRMS. Selon Jacques Van Grimbergen, directeur général de l'Administration de l'aménagement du territoire et du logement, la CRMS devrait pouvoir se concentrer sur les projets majeurs. Le fonctionnaire dirigeant note aussi une *concurrence indésirable* entre la Direction des monuments et sites et la CRMS dont il faudrait, selon lui, revoir les compétences respectives. Il relève aussi la *mauvaise communication* existant entre la Direction de l'urbanisme et la Direction des monuments et sites. Mais tant la CRMS, que la Direction des monuments et des sites et le patron de l'AATL estiment que le permis unique ne porte pas ses fruits et qu'il faudrait en revenir aux deux permis: urbanisme puis patrimoine, pour les biens classés.

Des recours contre le permis unique existent, en première instance, devant le collège juridictionnel et, en seconde instance, devant le gouvernement.

A cet égard, le député Ecolo, Yaron Pesztat, considère que l'évaluation du permis unique

n'a pas donné satisfaction et que par conséquent il y a lieu de le supprimer, ce que préconise du reste l'accord de gouvernement

L'avis conforme de la CRMS doit être rendu public

Jacques Degryse, président de la CRMS, souhaite que la commission puisse continuer à émettre des avis en toute indépendance. Il estime également qu'au moment où l'Etat fédéral prévoit d'investir des sommes considérables dans la restauration du patrimoine bruxellois, les dossiers d'urbanisme doivent être instruits en profondeur et de manière concertée. La CRMS demande par conséquent au parlement et au gouvernement d'être étroitement associée aux réflexions sur les modifications de son organisation et sur la simplification des procédures.

Le député Ecolo, Yaron Pesztat insiste sur le travail indispensable de la CRMS en matière de protection du patrimoine et rappelle que sans sa vigilance de nombreux immeubles et sites remarquables auraient aujourd'hui disparu. Le député Ecolo plaide pour le maintien de l'avis conforme et souscrit à l'idée d'un recours contre les décisions de la CRMS devant le gouvernement. Enfin, il se dit ouvert à l'idée de revoir la hiérarchie des classements et de conserver l'avis conforme pour les biens bénéficiant de la protection la plus élevée, il soutient donc sans réserve le maintien de l'avis conforme tout en regrettant à la fois son caractère confidentiel et l'absence de recours.

Les députés MR, Viviane Teitelbaum et Martine Payfa et Ecolo, Yaron Pesztat, souhaitent conserver les avis conformes de la CRMS mais les rendre publics. Le député MR, Bernard Clerfayt, se demande s'il ne serait pas intéressant que la commission joue aussi un rôle dans la création d'une architecture contemporaine de qualité, grâce à l'instauration d'un «bouwmeester» (maître d'œuvre), comme c'est déjà le cas en Flandre.

Els Ampe (VLD) et Mohamed Azzouzi (PS) suggèrent la rédaction d'une sorte de vade-mecum destiné aux architectes et aux communes qui éclairerait, en amont, sur les possibilités urbanistiques, de manière à éviter les problèmes en aval, lors de la décision de la CRMS.

Imaginer une hiérarchie de classements

Le président de la Conférence des bourgmestres de la Région bruxelloise, Philippe Moureaux (PS), a également été auditionné par les parlementaires. Selon lui aussi de nombreux dossiers s'enlisent dans des procédures *extrêmement lourdes* et les avis de la CRMS sont ressentis par les communes comme de véritables *sentences sans appel qui anihilent parfois un travail préparatoire conséquent...*

La législation actuelle ne prévoit qu'un seul type de classement. Philippe Moureaux suggère l'établissement d'une hiérarchie de classements qui tienne compte de l'importance patrimoniale des bâtiments. Une attention

particulière devrait être apportée aux bâtiments de l'Ancien Régime. On maintiendrait l'avis conforme de la CRMS pour le patrimoine reconnu internationalement et pour celui de l'Ancien Régime. Pour une deuxième catégorie de biens classés, l'avis de la CRMS pourrait être renversé par le gouvernement, moyennant avis justifié et public. Pour la troisième catégorie de biens classés, la commission aurait un rôle de conseiller. A cet égard, Martine Payfa (MR) souhaite qu'on puisse également classer des bâtiments contemporains.

Le président de la Conférence des bourgmestres estime, lui aussi, que le permis unique ne donne pas les résultats escomptés et que le parcours administratif est trop complexe.

Informez plus tôt les entreprises

Au nom de l'Union des entreprises de Bruxelles (UEB), son secrétaire général, Pierre Thonon, a déploré en commission que l'entreprise soit contrainte d'épuiser l'ensemble des voies de recours pour obtenir du gouvernement qu'il prenne attitude sur l'avis éventuellement négatif de la CRMS. Selon lui, le gouvernement devrait pouvoir prendre plus tôt la responsabilité politique d'accepter ou non les conclusions de la CRMS. Dès l'introduction du dossier, les constructeurs devraient pouvoir rencontrer les experts de la CRMS pour s'informer très rapidement des possibilités définitives d'aménagement. La commission ne devrait pas pouvoir évoluer dans ses revendications au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Pour Pierre Thonon, toujours, l'avis conforme de la CRMS ne se justifie pas puisque la commission ne réunit que des experts et pas des politiques.

Des associations de défense du patrimoine ont également été entendues par le parlement: Inter-Environnement, le Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL) et Pétitions Patrimoine. Pour le BRAL, l'avis contraignant de la CRMS doit être maintenu et rendu public, pour éviter les trop fortes pressions du secteur immobilier. Pétitions Patrimoine déplore le *sous-financement structurel* de Bruxelles par l'Etat fédéral. L'avis conforme de la CRMS lui apparaît comme un moyen de préserver les biens classés des *aléas d'une gestion à court terme des promoteurs et de l'Etat fédéral, très présent à Bruxelles mais peu sensible à l'enjeu patrimonial*. Inter-Environnement constate, de son côté, que le volet patrimonial de la demande de permis unique est accompagné d'une étude préalable très incomplète, relative au programme de restauration. L'association estime, elle aussi, que l'avis conforme de la CRMS devrait être rendu public.

Les associations demandent que le droit de recours contre l'avis conforme de la CRMS et contre les permis d'urbanisme soit aussi accordé aux tiers lésés. Elles revendiquent également le droit de pétition dans une demande de classement.

La réforme de l'Office régional bruxellois de l'emploi est entrée dans sa phase finale

Avant les vacances de Pâques, le parlement a débattu du projet d'ordonnance « portant organisation et fonctionnement de l'Orbem, en application de l'ordonnance du 18 janvier 2001 ». Ainsi s'achève la dernière phase d'un processus de réforme initié à Genève par l'Organisation internationale du travail (OIT). Tout comme la Flandre et la Wallonie, la Région bruxelloise devait encore adapter ses règles d'organisation du marché du travail.

La première phase comprenait l'ordonnance du 18 janvier 2001. L'Orbem a reçu un statut juridique et donc une nouvelle base légale pour pouvoir jouer un rôle capital sur le marché du travail bruxellois.

L'adoption, le 26 juin 2003, de l'ordonnance relative à la gestion mixte du marché de l'emploi en Région bruxelloise, marquait la seconde phase du processus. Les opérateurs d'emploi ont reçu pour consigne de mieux collaborer pour améliorer la politique de l'emploi sous toutes ses facettes. Cette ordonnance concernait en particulier la reconnaissance des agences privées de travail intérimaire et les modalités de la gestion mixte du marché.

Avec cette nouvelle ordonnance, le ministre de l'emploi, Benoît Cerexhe (cdH) a lancé main-



tenant la troisième et dernière phase du processus. La réorganisation de l'Orbem est nécessaire pour garantir ses missions de service public de placement et afin de lui permettre

de mener des activités rémunérées dans le respect de la réglementation de la concurrence.

Quelles sont les principales modifications ? Il y en a trois, essentiellement.

- 1) Comme ce fut le cas avec d'autres paragonaux, le gouvernement va conclure un contrat de gestion avec l'Orbem. Il sera valable pour une période de cinq ans, renouvelable et fixera les missions et les objectifs du service. Ce contrat spécifiera aussi les moyens d'action pour atteindre ces objectifs, ainsi que les engagements du gouvernement et ceux de l'Orbem pour accomplir sa mission de service public.
- 2) Pour mener ses activités concurrentielles, de manière distincte, l'Orbem pourra engager du personnel sous contrat de travail, selon les mêmes modalités que celles qui ont cours dans le secteur privé.
- 3) L'Orbem recevra l'autorisation de développer ses activités commerciales, tout comme les opérateurs d'emploi privés, et cela selon ses propres méthodes de travail. Ces activités concernent le travail intérimaire, le retour à l'emploi, le recrutement et la sélection de personnel. On créera à l'intérieur de l'Orbem un service à gestion séparée. Ce service

gèrera de façon autonome ses activités commerciales, sa main d'œuvre et sa trésorerie. L'autonomie implique qu'il n'y ait pas la moindre interférence avec le service public qui, lui, est subsidié.

Les activités rémunérées de ce service seront régies par les règles commerciales en vigueur dans le secteur privé. Toute trace d'entrave à la concurrence serait immédiatement dénoncée. Une partie des recettes du service sera versée au fonds de promotion de l'emploi. Le reste sera consacré au développement des activités commerciales.

Alain Leduc (PS), président, a mené les discussions en commission des affaires économiques. Il a pu constater que son souci d'éclaircissements était partagé par tous les députés. Une différence très nette apparaît maintenant entre le département «affaires» de l'Orbem et ses activités commerciales, c'est à dire payantes. A plusieurs reprises, l'opposition a réclamé plus de clarté pour ce service à gestion séparée qui contiendrait encore trop de zones d'ombre, tant administratives que juridiques. Les représentants de l'opposition craignent, en effet, toutes sortes de différends et l'insécurité juridique. Le ministre de l'emploi a tenu cependant à démontrer que cette construction ne comportait pas les risques évoqués par l'opposition.

En bref

Du nouveau à la tête de l'administration du parlement ...

Lors de la séance plénière du 20 mai, le greffier (en même temps secrétaire général) du parlement bruxellois, M. Michel Pirotte, vient d'être admis à la retraite et Mme Geneviève Cerexhe a été désignée à sa succession.

Michel Pirotte avait été la cheville ouvrière du parlement et ce depuis le mois d'octobre 1989, soit peu de temps après l'installation de l'assemblée suite aux toutes premières élections régionales bruxelloises du 18 juin de la même année.



On reconnaît de gauche à droite Mme Geneviève Cerexhe, M. Michel Pirotte et le Président du parlement bruxellois Eric Tomas

Il a suivi toute l'évolution du parlement, tant au niveau de ses activités législatives qu'au niveau de l'administration, qui ne comptait au départ que quelques personnes pour représenter aujourd'hui un effectif d'une centaine de fonctionnaires. Par son implication étroite dans la vie du parlement, il a largement contribué à rendre son administration performante et motivée, assurant ainsi aux députés bruxellois tout l'appui juridique, administratif et logistique qu'ils requièrent.

Hommage lui a été rendu en séance plénière.

Diplômé en sciences politiques et diplomatiques, Michel Pirotte avait notamment été attaché aux services du Sénat depuis 1970, d'abord comme secrétaire de commissions parlementaires puis comme greffier adjoint.

Geneviève Cerexhe est pour sa part docteur en droit de l'UCL et licenciée spéciale en droit public et administratif de la VUB. Directrice des services législatifs du parlement bruxellois depuis 1989, elle connaît bien à ce titre les rouages de l'assemblée ; auparavant, elle avait été de 1986 à 1989 secrétaire de commis-

sions parlementaires à la Chambre des représentants. Auteur de plusieurs ouvrages et publications juridiques, elle a également été chargée de cours à l'Institut libre Marie Haps jusqu'à cette année ainsi que de 1991 à 1994 à l'Institut supérieur de commerce Saint-Louis.

A signaler par ailleurs le départ du directeur du service du secrétariat général, Henri Caers, entré au parlement en 1990 pour prendre en charge les relations publiques et qui y dirigeait depuis 1997 le service du secrétariat général, avec les relations publiques et internationales, la gestion du personnel, les finances et la comptabilité ainsi que l'informatique.



Monsieur Henri Caers

En visite à Belgacom

Le mercredi 16 février, les commissions de l'infrastructure, de l'environnement et des affaires économiques ont effectué une visite de travail d'une journée chez Belgacom.

Le matin, les commissions réunies ont entendu différents exposés, concernant notamment la situation, l'environnement et les projets de Belgacom. Parmi ces derniers, l'accent a été mis sur le développement de la large bande (le projet Broadway), le futur réseau VDSL, la carte d'identité électronique, la TV numérique. On a également longuement abordé les multiples aspects du développement de l'e-société et les partenariats possibles dans une série de domaines, au bénéfice de tous les citoyens, certains projets s'adressant plus spécialement à des personnes défavorisées ou handicapées. Un large échange de vues a eu lieu.

L'après-midi, en réunions séparées, la commission de l'infrastructure s'est principalement attachée aux implications pratiques et matérielles des infrastructures nécessaires au projet Broadway tandis que la commission des affaires économiques et de l'emploi s'intéressait aux efforts de Belgacom pour l'emploi de Bruxellois et pour rendre ces nouvelles technologies accessibles aux PME et TPE.

Le parlement et ses relations internationales

Notre assemblée n'est pas inactive dans le domaine des relations avec d'autres assemblées. Voici un relevé de quelques rencontres. Lors d'une rencontre avec des membres du Bureau élargi le mercredi 2 mars, une délégation de douze conseillers régionaux du Val d'Aoste a porté un intérêt particulier à l'autonomie de la Région de Bruxelles-Capitale et au fonctionnement de ses institutions.



La délégation du Val d'Aoste

A la tête d'une délégation d'une douzaine de personnes, le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, Monsieur Kolawolé, a rencontré le lundi 14 mars des membres du Bureau élargi et de la commission des affaires extérieures pour un exposé général sur les institutions bruxelloises.

Le vendredi 1^{er} avril, c'est une délégation du Forum interparlementaire Romand réunissant des députés siégeant aux parlements cantonaux de Suisse romande qui a souhaité être



La délégation de la République tchèque

éclairée sur les compétences et le fonctionnement des régions et communautés.

Une délégation de la Chambre des Députés de la République tchèque a rencontré le mardi 12 avril les membres du Bureau élargi et de la commission de l'environnement avec à l'ordre du jour le développement des régions et des communes, les mécanismes de solidarité entre l'Etat fédéral et les régions, et la politique de l'environnement.

Enfin, à l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars, et dans le cadre de la Marche mondiale des Femmes, une délégation de la fédération des centres de planning familial a été reçue au parlement pour y remettre aux élus la Charte mondiale des Femmes pour l'Humanité, accompagnée d'un volet bruxellois relatant la situation des femmes dans notre région. La rencontre s'est terminée par un concert de chants polyphoniques.

La délégation de Suisse Romande



A la découverte du Port de Bruxelles

Le mardi 13 avril, les commissions de l'infrastructure et des affaires économiques ont effectué une visite de travail d'une journée au Port de Bruxelles.

Les autorités du Port ont détaillé d'abord le rôle des ports intérieurs dans la chaîne logistique et les atouts incontestables du Port de Bruxelles comme port intérieur d'une métropole, relié aux réseaux européens (en cours de modernisation pour certains) et accessible aux navires de mer. Les chiffres d'activité du Port sont d'ailleurs en croissance et le trafic peut encore être augmenté sans investissement complémentaire. Ensuite, l'accent a été mis sur le rôle du Port comme centre économique et d'emploi (300 entreprises - 6.000 emplois directs), et notamment d'emploi ouvrier. Une

large place a été faite aussi aux projets du Port : son expansion foncière (le site de Carcoke), sa modernisation logistique (terminal conteneurs et projet BILC - Brussels Intermodal Logistic Center). Le problème du maintien de la navigabilité a été également évoqué ainsi que les efforts du Port pour poursuivre son intégration urbaine (Fête du Port par exemple).

L'après-midi a été consacrée à une visite en bateau de l'ensemble de la zone du canal, jusqu'à sa partie sud où le Port souhaiterait développer Quai de Biestebroek à Anderlecht un centre de transfert des déchets ménagers récoltés dans la partie sud de la Région et qui seraient, de là, et par conteneurs sur barges, acheminés jusqu'à l'incinérateur.

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-après dûment complété, à l'adresse suivante:

Parlement bruxellois - Relations publiques
1005 Bruxelles - Fax 02 549 62 12

Nom, prénom:
sollicite un abonnement aux «Echos du parlement bruxellois»

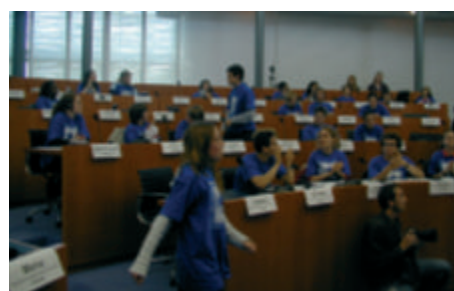
rue: n°

code postal: localité:

Date: Signature:

Parlements des Jeunes

Les séances plénières du Parlement des Jeunes et du Parlement des Jeunes Bruxellois pour l'Eau ont connu un franc succès. Lors des séances plénières, les débats furent animés avant le passage au vote. Ce genre d'initiatives familiarise un public jeune avec le fonctionnement d'une assemblée parlementaire.



Le mercredi 20 avril, le Parlement des Jeunes a occupé notre hémicycle pour l'organisation de sa séance de clôture.

La 3^e session du Parlement des Jeunes Bruxellois pour l'Eau, chargé de la sensibilisation des jeunes à la thématique de l'eau, s'est tenue dans l'hémicycle de notre assemblée le mercredi 18 mai en présence de S.A.R. le Prince Laurent.

Pour plus d'information :
www.scholierenparlement.be et
www.maisondeleau.be



La maison Autrique à Schaerbeek

En 1893, Eugène Autrique, ingénieur chez Solvay, demanda à son ami, Victor Horta, de lui concevoir une maison. L'architecte avait à cette époque 32 ans. La Maison Autrique fut la première maison de maître que construisit Horta. Il ne réalisa pas là quelque chose d'extravagant mais le style Art



Nouveau se distingue déjà par l'usage du métal, l'habillage des

murs et une combinaison surprenante de symétries et d'assymétries.

La commune de Schaerbeek a restauré cette maison, située chaussée de Haecht, avec l'appui de la Région bruxelloise. L'architecte Francis Metzger en a mené les travaux de restauration. L'architecte-auteur de bandes dessinées, François Schuiten, et le scénariste Benoît Peeters, tous deux bien connus, ont réalisé la scénographie du musée, ouvert au public du mercredi au dimanche, de 12 à 18 heures.



La commission de l'environnement, conduite par son Président Jos Chabert, a visité le 17 mars, cet immeuble magnifiquement restauré, pour s'informer des travaux et marquer son intérêt à l'égard de cette belle initiative.

Matin brun

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, le Parlement bruxellois présentera un quatrième cycle de lectures citoyennes, cette fois d'après l'œuvre du romancier français Franck Pavloff, « Matin brun ».

Cette lecture, destinée aux écoles secondaires bruxelloises, vise à inciter les jeunes à une réflexion sur la fragilité de la démocratie et sur l'indispensable participation citoyenne à la gestion de la chose publique.

Les représentations auront lieu du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2005. Dix séances seront organisées, dont trois ou quatre en néerlandais suivant la demande. L'entrée sera gratuite. Appel est lancé dès à présent aux enseignants afin de le noter dans leur agenda.



La lecture :

C'est l'histoire de la dictature de l'Etat brun. Tout est « brunisé » : les animaux de compagnie, les journaux, le langage... L'histoire attire l'attention sur les dangers des idées et lois extrémistes et sur la responsabilité personnelle de chacun : être docile pour éviter des problèmes ou oser être critique.

Ou comme le disait l'écrivain français Honoré-Gabriel Mirabeau (1749 -1791) : « Il existe quelqu'un de pire que le bourreau, c'est son valet ».

Pour de plus amples informations, contactez la cellule des relations publiques du Parlement bruxellois au 02 549 62 04 ou par courriel relationspubliques@parlbru.irisnet.be